

LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2016-148 créant l'Unité Mixte de Service US 034 et nommant Madame Dominique LE GULUDEC, Directrice ;

Décident :

Article 1 : Madame Dominique LE GULUDEC étant appelée à d'autres fonctions, il est mis fin à son mandat de directrice de l'unité mixte de Service US 034 intitulée " Fédération de Recherche en Imagerie Multimodalité FRIM ".

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 31 décembre 2018.

LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE



LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT

